



## ARRETE INDIVIDUEL N°2024/131

### ARRÊTÉ AUTORISATION DE VOIRIE

**VU** les articles L 2213-1 et L 2213-6 du Code des Collectivités Territoriales,  
**VU** le code de la route et notamment ses articles R 411, R 411-8, R 411-25, R 417-6 en matière de circulation et de stationnement sur la voie publique,  
**VU** le code pénal notamment l'article 610-5,  
**VU** l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24 novembre 1967,  
**VU** la demande d'autorisation de voirie du 17/06/2024 présentée par Société INEO RESEAUX SUD, afin d'effectuer la création d'une tranchée pour réseau de chaleur à l'adresse Rue Elie Gounelle Ganges, du 08/07/2024 à 07:00 au 26/06/2024 à 19:00,

**CONSIDERANT** qu'il convient de prendre toutes dispositions utiles pour assurer le bon déroulement de la création d'une tranchée pour réseau de chaleur,

#### ARRETE

#### **Article 1**

A l'occasion de la création d'une tranchée pour réseau de chaleur ci-dessus mentionné, la circulation sera interdite à l'adresse Rue Elie Gounelle Ganges, du lundi au jeudi de 07:00 à 19:00 sur la période du 08/07/2024 au 26/07/2024.

#### **Article 2**

Le demandeur ou la société qu'il a mandatée pour l'exécution de la création d'une tranchée pour réseau de chaleur est chargé(e) de la mise en place et de l'entretien de la signalisation réglementaire. Aucun matériel ne pourra être nettoyé sur la voie publique.

#### **Article 3**

Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents

#### **Article 4**

Madame la Directrice Générale des Services,  
Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de GANGES,  
La Police Municipale de la commune de GANGES,  
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Ganges le 19/06/2024

Pour le Maire et par délégation,  
L'Adjoint à la sécurité

